

Mise à jour budgétaire du Québec pour 2024-2025

Une publication du Service des études économiques de BMO Marchés des capitaux • Douglas Porter, CFA, économiste en chef, BMO Groupe financier

Le gouvernement du Québec prévoit un déficit budgétaire de 8,8 G\$ pour 2024-2025 (1,4 % du PIB) selon les comptes publics, ce qui correspond à peu de choses près aux prévisions du budget de 2024 et représente le plus important déficit en proportion du PIB depuis le milieu des années 1990. Rappelons qu'au printemps, Québec avait supprimé sa prévision de retour à un excédent budgétaire à moyen terme; le gouvernement s'attend maintenant à ce que le déficit redescende à 0,6 G\$ d'ici 2028-2029. Même s'il dispose d'une provision pour éventualités de 750 M\$ cette année (fixée à 1,5 G\$ à compter de 2025-2026), il devra aussi réaliser des économies de plus de 2 G\$ d'ici la fin de l'horizon prévisionnel.

Les revenus s'annoncent un peu plus élevés, en hausse de 1,3 G\$ par rapport au plan budgétaire, grâce à l'augmentation des transferts fédéraux. Par ailleurs, les dépenses totales s'annoncent supérieures de 3,0 G\$, principalement du fait du coût plus élevé des mesures annoncées précédemment, mais aussi en raison d'un léger accroissement des coûts du service de la dette et de certaines nouvelles initiatives contenues dans la mise à jour. L'écart entre la hausse des dépenses et la progression des revenus est contrebalancé par les économies résultant de l'examen continu des dépenses fiscales et la réduction de la provision pour éventualités. Ainsi, bien que la diminution de cette provision comprime la marge d'erreur du cadre financier, la trajectoire budgétaire à court terme a peu changé après une année où, rappelons-le, le déficit a grimpé à 6,0 G\$, comparativement aux 4,2 G\$ estimés dans le budget du printemps.

Les quelques nouvelles mesures annoncées dans la mise à jour totalisent environ 400 M\$ par an à compter de 2024-2025 et pour les deux années suivantes. L'annonce la plus notable est celle d'une indexation du régime d'imposition des particuliers et des programmes d'assistance sociale au taux de 2,85 %, ce qui représente un montant de 5,2 G\$ sur cinq ans. Parmi les autres mesures, l'âge d'admissibilité au crédit d'impôt pour la prolongation de carrière est rehaussé à 65 ans, ce qui s'inscrit dans le cadre de l'examen continu des dépenses fiscales.

La mise à jour budgétaire part de l'hypothèse que la croissance économique du Québec s'accroîtra à 1,2 % en 2024 et à 1,5 % en 2025, après une progression anémique de 0,6 % en 2023. Le chiffre de 2024 est nettement supérieur à la croissance de 0,6 % prévue dans le plan budgétaire de 2024. Étant donné que les taux d'intérêt

ÉTUDES ÉCONOMIQUES economics.bmo.com

Robert Kavcic, économiste principal
robert.kavcic@bmo.com

Shelly Kaushik, économiste
shelly.kaushik@bmo.com

Perspectives budgétaires

Québec (en milliards de dollars CA sauf indication contraire)

	2022-23	2023-24 p	2024-25 p	2025-26 p
Revenus	145,5	152,6	157,3	164,8
Dépenses	151,5	160,6	163,6	166,6
Dépenses de programmes	141,6	150,7	153,9	156,4
Service de la dette	10,0	9,9	9,8	10,2
Écart à résorber	0,0	0,0	0,8	1,5
Provision pour risques et mesures de soutien	0,0	0,8	1,5	1,5
Solde des comptes publics	(6,0)	(8,8)	(7,0)	(1,8)
Fonds des générations	(2,0)	(2,2)	(2,2)	(2,4)
Utilisation de la réserve de stabilisation	0,0	0,0	0,0	0,0
Équilibre budgétaire ¹	(8,0)	(11,0)	(9,2)	(4,2)
Dette brute	245,8	262,8	274,3	285,9
Déficit cumulé	220,0	236,6	249,8	257,0
En pourcentage du PIB :				
Équilibre budgétaire	(1,0)	(1,4)	(1,1)	(0,3)
Dette brute	42,4	43,4	43,7	43,9
Déficit cumulé	38,0	39,0	39,8	39,5
En pourcentage des revenus :				
Transferts fédéraux	21,2	20,3	19,5	19,6
Service de la dette	6,9	6,5	6,2	6,2
Principales hypothèses :				
PIB réel (var. en %)	0,6	1,2	1,5	1,6
PIB nominal (var. en %)	5,0	4,6	3,6	3,6

Nota : Les chiffres n'ont pas été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués; les chiffres relatifs au PIB sont ceux de l'année civile (AF 2023-2024 = AC 2023); ¹ aux fins de la Loi sur l'équilibre budgétaire () = déficit; e = estimation; p = prévision

Source : Mise à jour budgétaire provinciale

continuent de diminuer et que le huard demeure faible, nous prévoyons que l'économie du Québec bénéficiera d'un soutien additionnel, en particulier du côté des exportations et du secteur manufacturier. Cependant, l'incertitude au chapitre des échanges avec les États-Unis pourrait créer des obstacles supplémentaires à moyen terme.

La **dette nette** en proportion de l'économie s'annonce moins élevée que prévu. Le ratio devrait grimper à 39,5 % en 2026-2027, soit un point de pourcentage de moins qu'estimé dans le budget. Le ratio de la dette nette au PIB est maintenant fixé à 39,0 % pour l'exercice en cours, en hausse d'un point de pourcentage par rapport à 2023-2024, mais en baisse par rapport à l'hypothèse du budget, qui se chiffrait à plus de 40 %. Les **besoins d'emprunt** totaux s'élèvent à 32,5 G\$ pour 2024-2025, en baisse par rapport aux 36,5 G\$ prévus antérieurement. Cette amélioration s'accompagne d'une diminution des besoins financiers nets de l'exercice et d'une utilisation imprévue des emprunts effectués par anticipation de 3,15 G\$. À la date de la mise à jour, le programme d'emprunts était achevé et des emprunts de 3,1 G\$ avaient été effectués par anticipation au titre du prochain exercice. Québec s'attend encore à des besoins d'emprunt substantiels d'environ 30 G\$ pour chacun des deux prochains exercices.

En conclusion : Après deux années de solidité relative, la situation budgétaire du Québec semble se dégrader. Par rapport au budget de 2024, cependant, les perspectives budgétaires globales ont peu changé, car les nouvelles mesures de dépenses ont entamé une partie du potentiel de hausse de l'économie. La reprise économique en cours devrait apporter un certain soutien, mais l'aggravation de l'incertitude pourrait rendre un véritable assainissement budgétaire plus difficile à moyen terme.

Besoins de financement

Québec (en millions de dollars CA)

	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27
Besoins financiers nets	26 448	22 374	18 489	17 147
Remboursements d'emprunts	16 815	16 886	14 082	13 292
Utilisation des emprunts effectués par anticipation	(3 150)	(3 082)	—	—
Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts	(4 400)	(2 500)	—	—
Augmentation de l'encourse des bons du Trésor du Québec	(2 000)	(2 000)	—	—
Financement par anticipation réalisé en 2024-25	3 082	—	—	—
Autres	(4 246)	(2 500)	(2 500)	(2 500)
TOTAL	32 549	29 178	30 071	27 939

Source : Mise à jour budgétaire provinciale

Déclaration générale

BMO Marchés des capitaux est un nom commercial utilisé par BMO Groupe financier pour les services de vente en gros de la Banque de Montréal, de BMO Harris Bank N.A. (membre de la FDIC), de Bank of Montreal Europe p.l.c. et de Bank of Montreal (China) Co. Ltd., pour les services de courtage institutionnel de BMO Capital Markets Corp. (membre de la FINRA et de la SIPC) et les services d'agence de courtage de Clearpool Execution Services, LLC (membre de la FINRA et de la SIPC) aux États-Unis, et pour les services de courtage institutionnel de BMO Nesbitt Burns Inc. (membre d'Organisme canadien de réglementation des investissements et membre du Fonds canadien de protection des épargnants) au Canada et en Asie, de Bank of Montreal Europe p.l.c. (autorisée et réglementée par la Central Bank of Ireland) en Europe et de BMO Capital Markets Limited (autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority) au Royaume-Uni et en Australie. BMO ne fait pas de déclarations selon lesquelles le présent document peut être distribué de manière légale, ou selon lesquelles les produits financiers peuvent être offerts ou négociés de manière légale, conformément aux exigences réglementaires en vigueur dans d'autres territoires ou en vertu d'une dispense qu'elles contiennent. Le présent document s'adresse uniquement aux personnes ou entités situées dans les pays ou territoires où l'accès aux renseignements et leur utilisation ne sont pas contraires aux lois et règlements. Aucun organisme de réglementation n'a passé son contenu en revue. La Banque de Montréal ou ses filiales (« BMO Groupe financier ») offrent des services de prêt ou d'autres services rémunérés à de nombreuses sociétés couvertes par BMO Marchés des capitaux. Les opinions, estimations et projections contenues dans ce document ont été établies par BMO Marchés des capitaux à la date indiquée et sont sujettes à changement sans préavis. Tous les efforts sont faits pour assurer que le contenu du présent document est tiré de sources considérées comme fiables et que les données et les opinions sont complètes et précises. Cependant, BMO Marchés des capitaux ne peut donner aucune garantie, expresse ou implicite, à cet égard et ne peut être tenue responsable des erreurs ou omissions éventuelles, ni des pertes découlant de l'utilisation de ce document ou de son contenu. BMO Marchés des capitaux ou ses sociétés affiliées peuvent, en outre, disposer d'information n'y figurant pas. Les informations présentées dans ce document ne doivent pas servir de ressource principale pour prendre des décisions de placement et, chaque client ayant ses propres objectifs, ne doivent pas être considérées comme des conseils visant à répondre aux besoins de placement particuliers des investisseurs. Ce document ne constitue pas une offre de vente, une sollicitation ou une offre d'achat de produits ou de services qui y sont mentionnés (y compris des marchandises, de titres ou d'autres instruments financiers), et ces informations ne doivent pas être considérées comme un conseil en matière de placement ou une recommandation quant à la conclusion d'une quelconque opération. Chaque investisseur devrait envisager d'obtenir un avis indépendant avant de prendre une décision financière. Ce document contient seulement des renseignements d'ordre général et ne tient pas compte des besoins, de la situation financière ou des objectifs de placement particuliers des investisseurs. BMO Marchés des capitaux ou ses sociétés affiliées peuvent acheter de leurs clients ou leur vendre des titres d'émetteurs mentionnés dans le présent document à titre de contrepartiste. BMO Marchés des capitaux ou ses sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants ou employés peuvent détenir des positions acheteur ou vendeur sur de nombreux titres dont il est question dans le présent document, sur des titres connexes ou sur des options, contrats à terme ou autres produits dérivés desdits titres. Le lecteur doit supposer que BMO Marchés des capitaux ou ses sociétés affiliées peuvent se trouver en situation de conflit d'intérêts et ne doit pas s'appuyer sur ce seul document pour évaluer s'il est pertinent de vendre ou d'acheter des titres des émetteurs mentionnés dans celui-ci.

Accessibilité de la recherche économique : Nos publications sont diffusées par courriel et peuvent également être consultées sur notre site Web à l'adresse <https://economics.bmo.com>. Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec votre représentant de BMO Groupe financier.

Autres sujets

Le présent document s'adresse uniquement aux personnes ou entités situées dans les pays ou territoires où l'accès aux renseignements et leur utilisation ne sont pas contraires aux lois et règlements. Aucun organisme de réglementation n'a passé son contenu en revue. BMO Marchés des capitaux ne fait pas de déclarations selon lesquelles le présent document peut être distribué de manière légale, ou selon lesquelles les produits financiers peuvent être offerts ou négociés de manière légale, conformément aux exigences réglementaires en vigueur dans d'autres territoires ou en vertu d'une dispense qu'elles contiennent.

Aux résidents de l'Australie : BMO Capital Markets Limited et la Banque de Montréal sont dispensées de l'exigence d'obtenir un permis pour la prestation de services financiers en Australie en vertu de la *Corporations Act* à l'égard des services financiers qu'elles offrent aux investisseurs professionnels (*wholesale investors*) (selon la définition donnée dans cette loi) et sont réglementées par la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni en vertu des lois du Royaume-Uni, et la succursale de Hong Kong de la Banque de Montréal est autorisée et réglementée par l'autorité monétaire de Hong Kong et la Commission des opérations sur titres et opérations à terme en vertu des lois de Hong Kong, qui diffèrent des lois australiennes. Le présent document est réservé aux clients professionnels (*wholesale clients*) (selon la définition donnée dans la *Corporations Act 2001*), aux clients professionnels et contreparties admissibles (selon la définition donnée à l'annexe II de la directive MIF II), et aux investisseurs professionnels (*professional investors*) (selon la définition donnée dans l'ordonnance relative aux opérations sur titres et opérations à terme (Securities and Futures Ordinance) de Hong Kong et dans les règles relatives aux opérations sur titres et opérations à terme (Investisseurs professionnels) (Securities and Futures (Professional Investor) Rules) qu'elle contient.)

Aux résidents du Canada : BMO Nesbitt Burns Inc. fournit ce document aux résidents du Canada et endosse la responsabilité de son contenu, sous réserve des conditions énoncées ci-dessus. Tout résident du Canada désirant effectuer une opération sur les titres mentionnés dans ce document doit le faire par l'intermédiaire de BMO Nesbitt Burns Inc.

Aux résidents des pays membres de l'Union européenne (« UE ») : Dans un pays membre de l'UE, le présent document est publié et distribué par Bank of Montreal Europe plc, autorisée et réglementée en Irlande et exerçant ses activités dans toute l'Union européenne en vertu des modalités du passeport européen. Le présent document est réservé aux clients professionnels et aux contreparties admissibles, comme indiqué à l'annexe II de la Directive sur les marchés d'instruments financiers 2014/65/UE (« directive MIF II »).

Aux résidents du Royaume-Uni : Au Royaume-Uni, ce document est publié par BMO Capital Markets Limited, autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority. Le contenu de ce rapport est uniquement destiné à l'usage (I) des personnes ayant une expérience professionnelle en matière de placements comme il est indiqué à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Order ») ou (II) des entités fortunées mentionnées aux alinéas 49(2)(a) à (d) de l'Order (toutes les personnes appelées collectivement « personnes admissibles »), et ne peut être publié ou remis qu'à celles-ci. Le contenu de ce rapport n'est pas destiné à l'usage des particuliers, et ne peut être publié ou remis à ceux-ci.

Aux résidents de Hong Kong : À Hong Kong, ce document est publié et distribué par la Banque de Montréal. La Banque de Montréal (société à responsabilité limitée constituée au Canada) est une institution autorisée en vertu de l'ordonnance sur les banques (Banking Ordinance) et une institution enregistrée auprès de la Commission des opérations sur titres et opérations à terme (n° AAK 809) habilitée à réaliser des activités réglementées de type 1 (négociation de valeurs mobilières) et de type 4 (conseils en matière de valeurs mobilières) conformément à l'ordonnance relative aux opérations sur titres et opérations à terme (Securities and Futures Ordinance) (chapitre 571 des lois de Hong Kong). Le présent document n'a pas été revu ni approuvé par les autorités de réglementation de Hong Kong. Par conséquent, il ne doit pas être diffusé, transmis ou distribué à Hong Kong, sauf dans les cas suivants : a) les renseignements sont transmis à des investisseurs professionnels (*professional investors*), tels que définis dans l'ordonnance relative aux opérations sur titres et opérations à terme (Securities and Futures Ordinance) de Hong Kong et dans les règles relatives aux opérations sur titres et opérations à terme (investisseurs professionnels) (Securities and Futures (Professional Investor) Rules) qu'elle contient; ou b) les renseignements ne constituent pas une offre adressée au public à Hong Kong.

Aux résidents d'Israël : BMO Marchés des capitaux n'est pas autorisée en vertu de la loi *Regulation of Investment Advice, Investment Marketing and Portfolio Management of 1995* (« Advice Law ») et ne souscrit pas l'assurance exigée par cette loi. Le présent document doit uniquement être distribué aux clients admissibles (comme définis dans la loi susmentionnée) et aux investisseurs admissibles en vertu de la *Israeli Securities Law of 1968*. Le présent document constitue une analyse et rien ne garantit que les hypothèses ou les estimations présentées se concrétiseront.

Aux résidents de la Corée : Le présent document vous est fourni gratuitement à des fins de commodité seulement. Les renseignements qu'il contient sont des renseignements factuels qui ne reflètent pas l'opinion ou le jugement de BMO Marchés des capitaux. Ces renseignements ne constituent pas une offre, une sollicitation ou un conseil en placement relatif aux produits de placement financiers dont il est question dans le présent document.

Aux résidents du Japon : Le présent document n'a pas été revu par les autorités de réglementation du Japon. Il est fourni à titre informatif seulement et ne constitue pas une offre de vente, une sollicitation d'achat ou une recommandation relative à un titre quelconque, ni une offre de services de gestion de placements, de conseil ou autres au Japon. Aucun titre ne peut être offert ou vendu au Japon au moyen du présent document ou de tout autre document, sauf aux institutions financières admissibles, au sens du paragraphe (i) de l'article 17-3 de l'ordonnance du gouvernement portant application de la Loi sur les instruments financiers et les bourses de valeurs (*Kinyu Shohin Toihiki Ho Sekou Rei*). Sauf indication contraire, les titres pouvant vous être offerts ne sont pas et ne seront pas inscrits au Japon aux termes de la Loi sur les instruments financiers et les bourses de valeurs.

Aux résidents de Taïwan : Le présent document ne constitue pas un conseil en placement ni une offre publique de produits de placement destinés aux investisseurs de Taïwan. Il est réservé aux investisseurs de Taïwan qui ont le droit d'investir dans des produits de placement aux termes des lois et règlements pertinents de Taïwan, sous réserve des restrictions à la vente énoncées dans ces lois et règlements. BMO Marchés des capitaux ne détient pas ni ne se procure les permis requis à Taïwan pour offrir des titres et des services de placement. Aucun placement de titres n'a été ni sera inscrit ou déposé auprès de la Commission financière de Taïwan ou de toute autre autorité de réglementation, ni approuvé par celle-ci, aux termes des lois et règlements pertinents sur les valeurs mobilières de Taïwan; de plus, aucun titre ne peut être émis, offert ou vendu à Taïwan au moyen d'un appel public à l'épargne, ou dans le cadre d'un placement exigeant une inscription ou un dépôt auprès de la Commission de surveillance financière de Taïwan ou de toute autre autorité de réglementation de Taïwan, ou une approbation de sa part, en vertu des lois et règlements pertinents sur les valeurs mobilières de Taïwan. Aucune personne ni entité de Taïwan n'a été autorisée à offrir ou vendre les titres à Taïwan.

Aux résidents de la République populaire de Chine : Le présent document ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'achat de produits financiers en République populaire de Chine (à l'exclusion de Hong Kong, Macao et Taïwan, la « RPC »). BMO et ses sociétés affiliées ne font pas de déclarations selon lesquelles le présent document est distribué de manière légale, ou selon lesquelles les produits financiers sont offerts de manière légale, conformément aux inscriptions applicables ou aux autres exigences en vigueur en RPC, ou en vertu d'une dispense qu'elles contiennent, et n'assument aucune responsabilité pour faciliter une telle distribution ou offre. Le présent document peut ne pas être distribué ou publié en RPC, sauf si les circonstances permettent la conformité aux lois et règlements applicables.

Aux résidents de Singapour : Le présent document est préparé à des fins de diffusion générale. Il ne constitue pas et n'a pas pour objectif de constituer des services de conseils financiers, directs ou indirects, à l'intention des résidents de Singapour. Vous devriez demander conseil à un conseiller financier au sujet de la convenance des produits de placement, en tenant compte de vos objectifs de placement, de votre situation financière et de vos besoins particuliers, avant de vous engager à acheter le produit de placement. Le présent document n'a pas été enregistré en tant que prospectus auprès de l'autorité monétaire de Singapour (MAS). Par conséquent, il ne doit pas être transmis ou distribué, et les titres décrits aux présentes ne peuvent être offerts ou vendus ou faire l'objet d'une invitation à souscrire ou à acheter, directement ou indirectement, à des résidents de Singapour, sauf a) à un investisseur institutionnel ou à une personne admissible, selon la définition donnée dans les dispositions pertinentes de la Loi sur les valeurs mobilières et les opérations à terme de Singapour (SFA) et conformément à celles-ci, ou b) aux termes de toute autre disposition applicable de la SFA et conformément à celle-ci.

Aux résidents de Thaïlande : Le contenu de ce document est destiné exclusivement aux personnes qui répondent aux critères définissant les investisseurs professionnels selon l'avis de la commission des valeurs mobilières n° GorKor. 11/2547, « Characteristics of Advice which are not deemed as Conducting Derivatives Advisory Services », daté du 23 janvier 2004 (tel que modifié). BMO et ses sociétés affiliées ne font pas de déclarations selon lesquelles le présent document est distribué de manière légale, ou selon lesquelles les produits financiers sont offerts de manière légale, conformément aux exigences légales en vigueur en Thaïlande, ou en vertu d'une dispense contenue dans les lois et les règlements applicables.

Aux résidents des États-Unis : BMO Capital Markets Corp. fournit ce document aux résidents des États-Unis et endosse la responsabilité de son contenu, sauf en ce qui concerne les titres de la Banque de Montréal.

Il est entendu que le présent document est strictement confidentiel et qu'il ne doit pas être reproduit, retransmis, distribué ou divulgué, en tout ou en partie, directement ou indirectement, sur papier ou sous forme électronique et par quelque moyen que ce soit, sauf avec le consentement écrit préalable de BMO Marchés des capitaux.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES DISPONIBLES SUR DEMANDE

BMO Groupe financier (NYSE, TSX : BMO) est un fournisseur intégré de services financiers qui offre tout un éventail de produits dans les domaines des services bancaires aux particuliers, de la gestion de patrimoine ainsi que des services de banque d'affaires et des services aux sociétés. Au Canada, BMO sert les particuliers par l'intermédiaire de BMO Banque de Montréal et de BMO Nesbitt Burns. Aux États-Unis, elle sert les particuliers et les entreprises par l'intermédiaire de BMO Harris Bank N.A. (membre FDIC). Les services de banque d'investissement et les services bancaires aux entreprises sont fournis au Canada et aux États-Unis par l'intermédiaire de BMO Marchés des capitaux.

¹⁰⁰ Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal aux États-Unis, au Canada et partout ailleurs. ¹⁰¹ Marque de commerce de la Banque de Montréal aux États-Unis et au Canada. © BMO CAPITAL MARKETS CORP., 2024. Membre de BMO Groupe financier